

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 28 mars 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : /

**Pouvoirs de** : FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia  
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique  
GRANDGAUD Sélim-Thomas à BERARD Maxime

**Secrétaire de séance** : Maxime BERARD

**OBJET : TARIF DES TELECOMMANDES – BARRIERE DU PASSAGE**

N°20230404-09

*Rapporteur : M. Maxime BERARD*

### Synthèse et exposé des motifs

Afin de sécuriser l'accès et les alentours de l'école élémentaire, une réflexion a été engagée conjointement avec la communauté de communes pour déplacer la barrière auto-levante existante devant le parking de la communauté de communes à l'angle de la salle d'activité. Ce déplacement permettra de créer un espace quasi-piéton devant l'école élémentaire, la bibliothèque et l'école de musique.

Des télécommandes seront fournies aux riverains et usagers afin qu'ils puissent accéder à cet espace. Il est proposé de fournir gratuitement des télécommandes aux usagers courants, tels que la communauté de communes, le SDIS, la gendarmerie ainsi qu'aux foyers riverains.

En cas de pertes d'une ou plusieurs télécommandes fournies, il est proposé que la commune facture la fourniture d'une nouvelle télécommande à hauteur de 40€ l'unité.

**Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la nécessité de sécuriser les abords de l'école élémentaire ;

**CONSIDERANT** le coût des télécommandes pour la barrière auto-levante installée à l'angle de la salle d'activité ;

**VU** l'avis du bureau en date du 27 mars 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ACTE** la gratuité pour la fourniture initiale de télécommandes pour les usagers courants et riverains du passage des écoles ;
- **DEFINIT** le cout de facturation de fourniture de télécommande supplémentaire pour la barrière auto-levante installée à l'angle de la salle d'activité, passage des écoles, à 40 € l'unité ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à facturer les télécommandes complémentaires à celles initialement fournies initialement, suite à une perte, vol ou demande supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 avril 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

